



SAINT-FELIU D'AVALL



PLAN LOCAL D'URBANISME DE
SAINT-FELIU D'AVALL

Déclaration de projet valant mise en compatibilité du P.L.U.

Parc photovoltaïque « Energies des Bouzigues »

2-3 Orientations d'aménagement et de programmation Zone N-pv

Mai 2021

	<p>Jérôme Berquet - Urbaniste O.P.Q.U. Consultant en Planification & Urbanisme réglementaire Le Dôme - 1122, avenue du Pirée - 34000 Montpellier</p>
	<p>ELLIPSIG Conseil & prestation en géomatique Future Building 1 - Avenue des Platanes - 34970 Lattes</p>

I- Présentation du site de projet

D'une superficie de 3,25 ha, le site de projet s'implante au Nord-Est du territoire communal, aux abords du lac des Bouzigues.

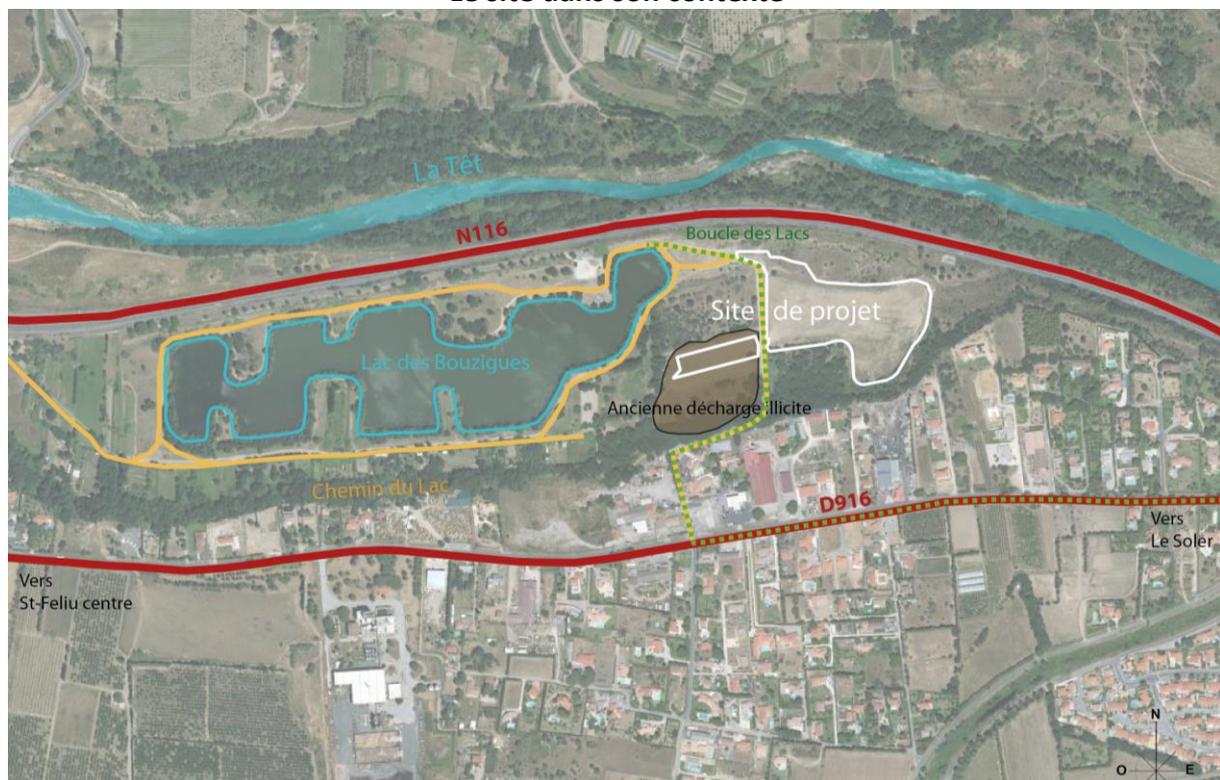
A environ 2 km du centre du village, le site est un espace naturel s'insérant dans un environnement fortement anthropisé, entre la RN 116, la RD 916 et les extensions contemporaines du village.

Le site est constitué de deux entités situées de part et d'autre du chemin du Lac, qui assure la desserte du site depuis la RD916.

Le secteur du lac des Bouzigues est actuellement en reconversion. Il s'agit d'un ancien site d'extraction d'alluvion qui a officié jusqu'au début des années 2000. La partie Ouest a fait l'objet depuis d'une requalification en secteur de loisirs orienté vers le lac (parcours de 2,5 km, pêche, ...). La partie Est, où s'inscrit le site de projet, n'a pas bénéficié de traitement spécifique. La partie Ouest du site a été utilisée comme décharge illicite dans les années 2000-2005.

Le projet « *Energies des Bouzigues* » constitue une opportunité pour offrir une nouvelle valeur à la partie Est du lac, par le développement d'un projet paysager et d'espaces publics accompagnant le développement d'énergies renouvelables et la transition énergétique.

Le site dans son contexte



II- Principes d'aménagement

Le site est destiné à recevoir un parc photovoltaïque au sol dénommé « *Energies des Bouzigues* », composé des différents installations, locaux et ouvrages techniques nécessaires à son exploitation et à sa sécurisation :

- les modules (ou panneaux) solaires photovoltaïques,
- les structures de support (tables d'assemblage),
- les locaux et installations techniques : onduleurs, postes de transformation, poste de livraison, ...
- les réseaux électriques et câblages,
- les pistes d'accès nécessaires à la construction et à l'exploitation du parc,
- la clôture et le portail d'entrée,
- les ouvrages de lutte contre l'incendie,
- le système de surveillance.

Les principes d'aménagement exposés ci-après visent à assurer le bon fonctionnement du parc photovoltaïque et à garantir un traitement environnemental et paysager efficient pour favoriser l'insertion du parc dans son environnement et en limiter les impacts.

→ **Organisation du site, accès et desserte :**

L'accès au parc se fera à partir du chemin du Lac, sans création de nouvelle voie.

La circulation interne sera assurée par l'aménagement de pistes desservant l'ensemble des équipements techniques. Elles seront réalisées en matériaux perméables et drainants et répondront aux exigences de la sécurité incendie.

→ **Intégration paysagère et environnementale :**

Les modules photovoltaïques seront orientés au Sud et agencés en lignes parallèles, en s'adaptant à la topographie naturelle du sol.

Des aménagements paysagers (plantations arborées et arbustives) seront réalisés sur les secteurs repérés au schéma ci-après pour favoriser l'insertion paysagère du parc.

Une placette sera aménagée comme espace public fédérateur proposant une diversité d'usages et s'intégrant comme élément de valorisation du site et des paysages.

La clôture périmétrale sera constituée de matériaux légers favorisant une transparence visuelle.

Aucune installation ne sera implantée et aucuns travaux d'exhaussement, d'affouillement ou de terrassement ne seront entrepris au niveau des talus identifiés au schéma ci-après.

Une réserve d'eau sera positionnée à l'entrée du parc et directement accessible depuis l'extérieur et l'intérieur du parc.

Schéma de principes d'aménagement

